

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune
de HAMBACH

RÈGLEMENT
GRAPHIQUE

Echelle : 1 / 5 000



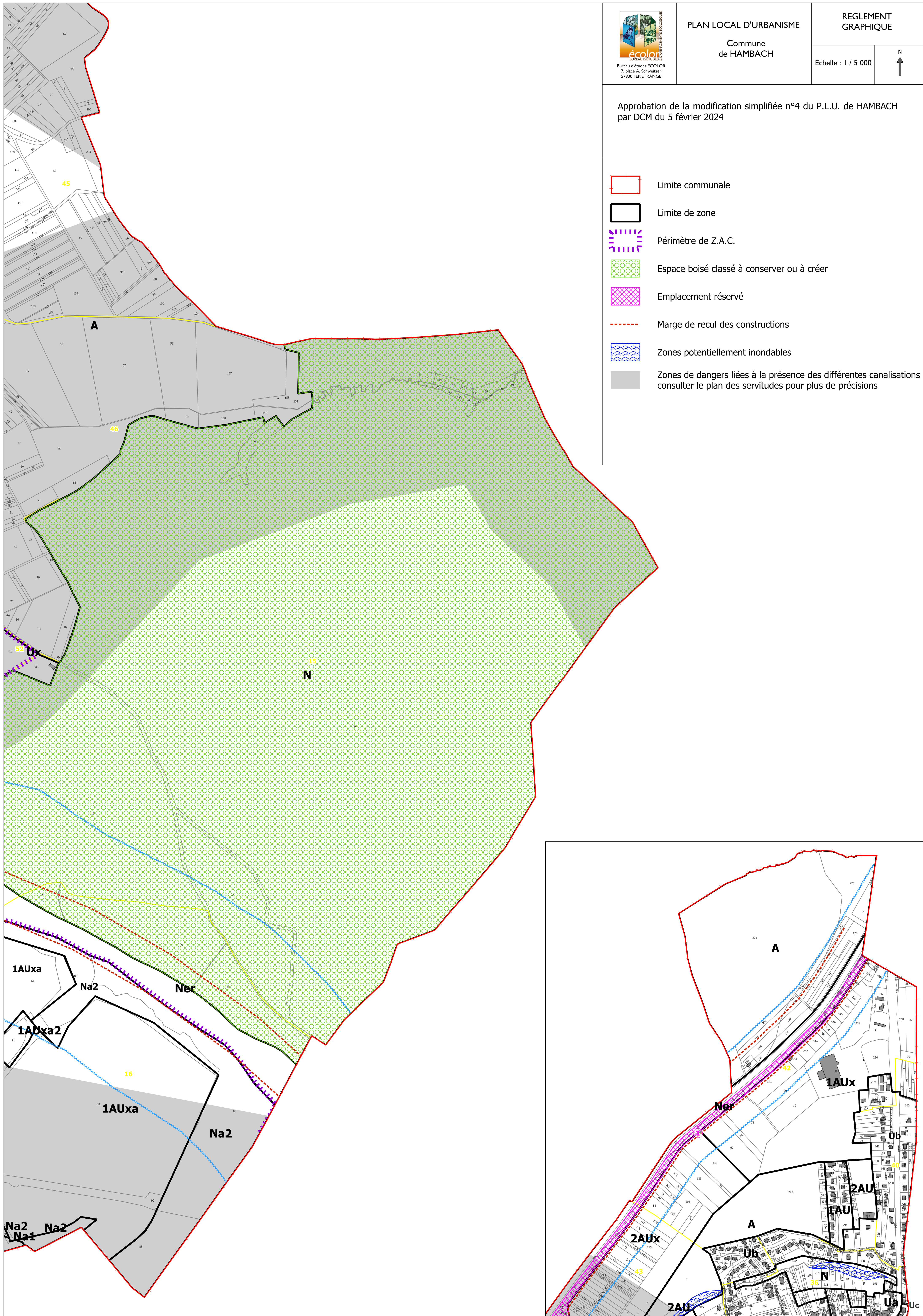
Approbation de la modification simplifiée n°4 du P.L.U. de HAMBACH
par DCM du 5 février 2024

- Limite communale
- Limite de zone
- Périmètre de Z.A.C.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions
- Zones potentiellement inondables
- Zones de dangers liées à la présence des différentes canalisations :
consulter le plan des servitudes pour plus de précisions

Z.A.C. de WOUSTVILLER
Modification approuvée le 5
février 2009

Z.A.C. EUROPOLE
Approuvée le 21 mai 1990

Z.A.C. EUROPOLE 2
Approuvée le 5 février 2009



PLAN LOCAL D'URBANISME
de
HAMBACH



Règlement graphique
ROTH village

Echelle : 1/2000e

Le D.P.U. est instauré sur toutes les zones U et AU par D.C.M. du 25/02/2013

5a

Approbation P.O.S. : 18 mars 1988

Approbation P.L.U. : 30 janvier 2006

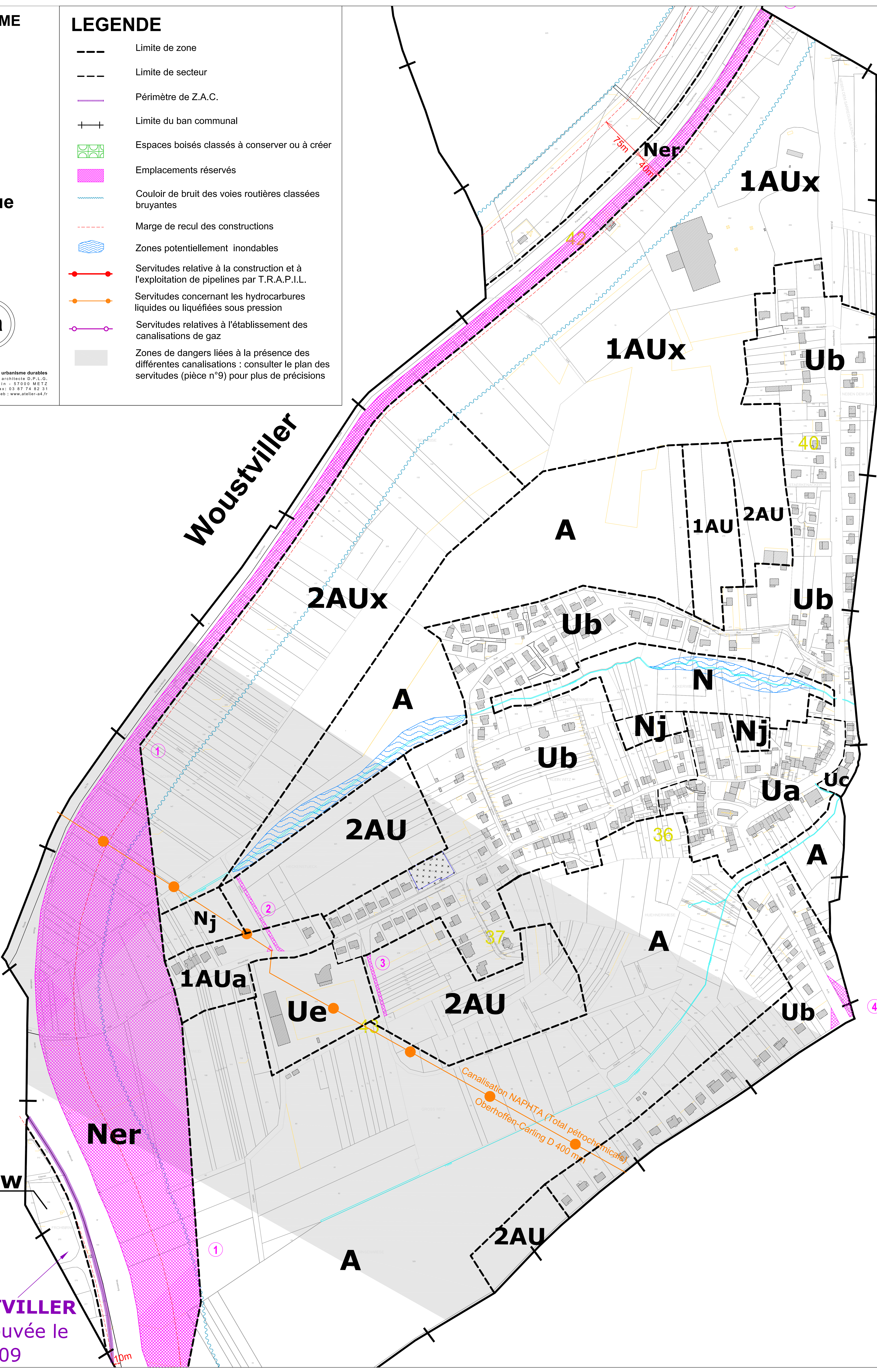
Approbation de la révision générale du P.L.U. par D.C.M. du : 25 février 2013

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8 rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax: 03 87 74 62 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr

LEGENDE

- Limite de zone
- - - Limite de secteur
- Périmètre de Z.A.C.
- + + + Limite du ban communal
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer
- Emplacements réservés
- Couloir de bruit des voies routières classées bruyantes
- Marge de recul des constructions
- Zones potentiellement inondables
- Servitudes relative à la construction et à l'exploitation de pipelines par T.R.A.P.I.L.
- Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiées sous pression
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz
- Zones de dangers liées à la présence des différentes canalisations : consulter le plan des servitudes (pièce n°9) pour plus de précisions

Z.A.C. DE WOUSTVILLER
Modification approuvée le
05 février 2009



Sarreguemines

Neufgrange

